TARIFS CPTA 2024 - au 01/10/2023

Cotisation Association		30 €
Participation aux frais de parc		150 €
> 25 ans		
Licence Assurance annuelle FFVP (suivant barème):voir FFVP Type: Association (non volant), 1/3/6 jours, Duo, ou Passion (< ou > 25 ans)		
Pour information : e-Formation (obligatoire pour passer le brevet théorique) < 25 ans 50 € (actualisable) > 25 ans 75 € (actualisable) Nota : à régler directement sur compte personnel FFVP/Gesasso		
Heure de vol planeur hors forfait		25 €
FORFAIT annuel (année civile):		
- 15 heures (instruction incluse		350 €
	> 25 ans	400 €
- 30 heures	< 25 ans	450 €
	> 25 ans	500 €
- Illimité	< 25 ans	650 €
	> 25 ans	700 €
Nota 1 : les heures forfait non consommées ne sont pas remboursées Nota 2 : il n'est pas possible de changer de forfait en cours d'année (contrainte logicielle)		
Treuillée		9 €
Remorqué < 500 m		26 €
Par tranche de 250 m supplémentaire (< 1000 m)		10 €
Nota : en cas de panne treuil, aucune réduction ne sera appliquée au tarif des remorqués		
Heure de vol motoplaneur SF28		70 €
Heure de vol ULM Ikarus 90 € Nota : en cas de dépannage air, les heures ULM sont facturées à 50%		
Vol d'initiation découverte (30 mn mini ou 2 décollages – avec cadeau) 130 €		
Frais d'entrée parc planeur privé (sous réserve de disponibilité et accord du Conseil) : Intérieur : 30 €/mois Extérieur : 10 €/mois		

Toute personne extérieure désirant utiliser les planeurs du club devra au préalable être agréée par le chef pilote ou le président (vérification Gesasso) et s'acquitter des frais correspondants à un membre à part entière (association, frais de parc et compte pilote créditeur)

Le compte pilote doit toujours rester créditeur

Votre compte est consultable sur http://planeur-troyes.fr rubrique Membres/gestion interne